

FCP de droit français

CARLTON SELECT INVEST

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : CARLTON SELECTION S.A.S.
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

CARLTON SELECTION S.A.S. - 25, rue Montbazou - 33000 - Bordeaux

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	23
7. Annexe (s)	44
Caractéristiques de l'OPC (suite)	45

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARLTON SELECT INVEST (ci-après le « Fonds ») Ce Fonds est géré par Carlton Sélection

CODE ISIN : Part I – FR0010876870 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA ou directement en titres vifs.

Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Le processus de gestion du portefeuille du Fonds combine une double approche :

1. L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.
2. La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée.
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les questionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif étant entendu que l'investissement en FIA est limité à 30% sous réserve du respect des 4 conditions définies à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Titres en direct libellés en euro (obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif ; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. A l'acquisition, pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's) ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...). Si la notation interne de Carlton Sélection passait à un niveau inférieur à 10/20, le titre devrait alors être cédé ;
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif, l'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.
- Titres intégrant des dérivés : Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable ») à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans une optique d'exposition.
- Dérivés : en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net.

En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autres que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.

- L'exposition globale aux devises (autres que l'euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11 heures 30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 4 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,34% TTC*

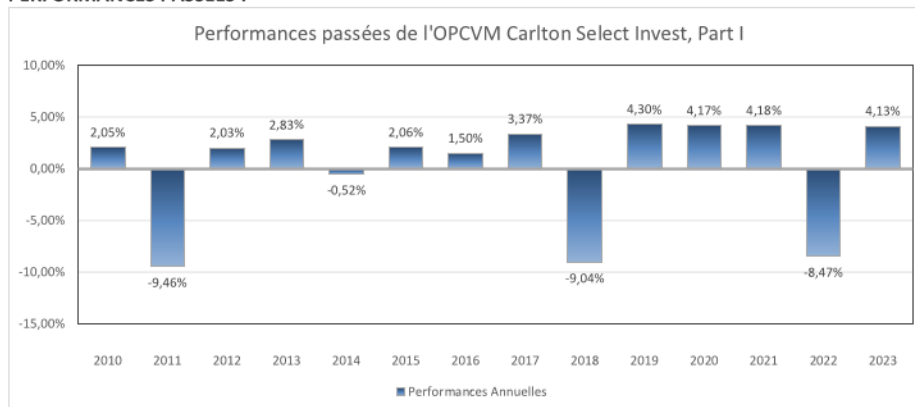
*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance sera égale à 20% TTC au-delà de 5%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPCVM, disponibles sur le site www.carltonselection.fr

PERFORMANCES PASSES :



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
 Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le Fonds.
 Le Fonds a été créé en 2010.
 Les performances passées ont été évaluées en euros.
 Reprise du Fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazou - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr
 Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxées selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/03/2022.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

I. Politique de gestion

1) Evolution de l'environnement économique et des marchés financiers

L'année 2023 a marqué une continuité dans les politiques monétaires, caractérisées par des mesures restrictives. Suite à plusieurs hausses des taux directeurs, il est prévu que la Federal Reserve (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE) réduisent leurs taux d'intérêt principaux au cours de la fin du premier semestre de 2024. Cette situation représente un défi pour les banques centrales qui doivent ajuster finement leurs taux en fonction de l'évolution de l'inflation.

Les banques centrales ont créé un resserrement monétaire sans précédent, confrontées au choix difficile entre continuer d'augmenter les taux, au risque de nuire à la croissance économique, ou maintenir les taux en l'état, en attendant de mesurer l'impact des hausses successives sur l'économie réelle. Depuis juillet, la FED a opté pour le statu quo en matière de politique monétaire, maintenant ses taux entre 5.25% et 5.5%.

La FED a exprimé sa prudence concernant ses futures orientations dans les mois à venir, afin de contrôler les attentes inflationnistes. Cependant, chaque nouvelle économique décevante et l'impatience des marchés alimentaient des prévisions de baisses rapides des taux, qui ont été rapidement tempérées par les membres du Federal Open Market Committee (FOMC) après septembre.

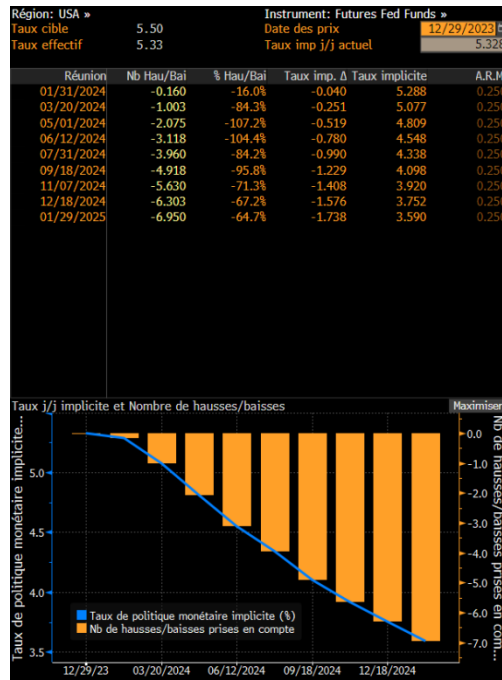
En novembre, l'inflation sous-jacente est descendue à 3.5%, un niveau le plus bas depuis plus de deux ans. Suite à cela, Jerome Powell a donné des signaux positifs aux marchés en confirmant que la FED envisage de réduire ses taux dès 2024.

En conséquence, le secteur financier a connu un rallye en fin d'année, avec des anticipations d'une baisse des taux dès la réunion de mars, estimée à plus de 80% de probabilité, et potentiellement jusqu'à sept réductions tout au long de 2024.



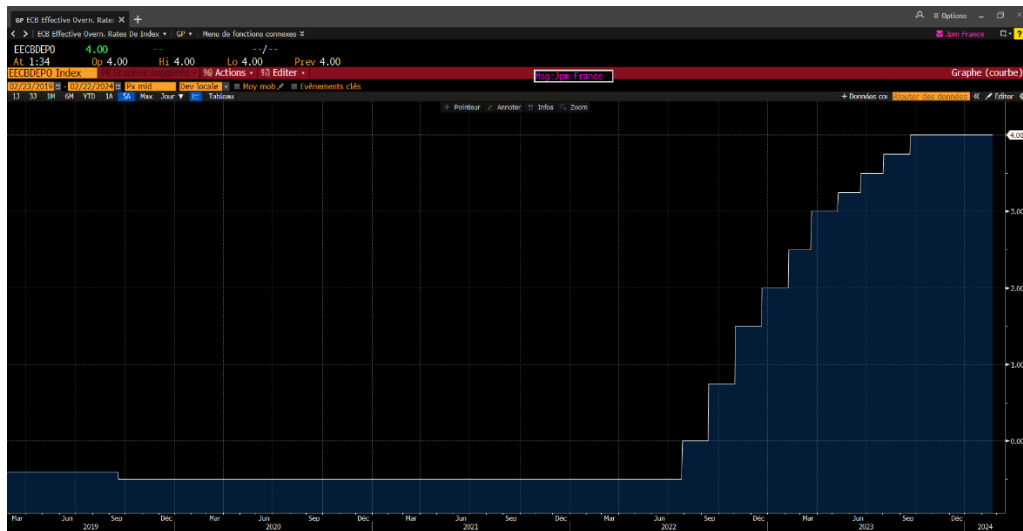
Evolution des taux directeurs américains, un point haut historique

Parallèlement, la Banque Centrale Européenne (BCE) avait annoncé deux augmentations supplémentaires lors de sa réunion de politique monétaire en juillet. Bien qu'elle ait effectivement relevé ses taux en septembre, les réunions suivantes ont abouti à un maintien des taux, laissant le taux de dépôt à 4%, le plus élevé depuis l'introduction de l'euro.

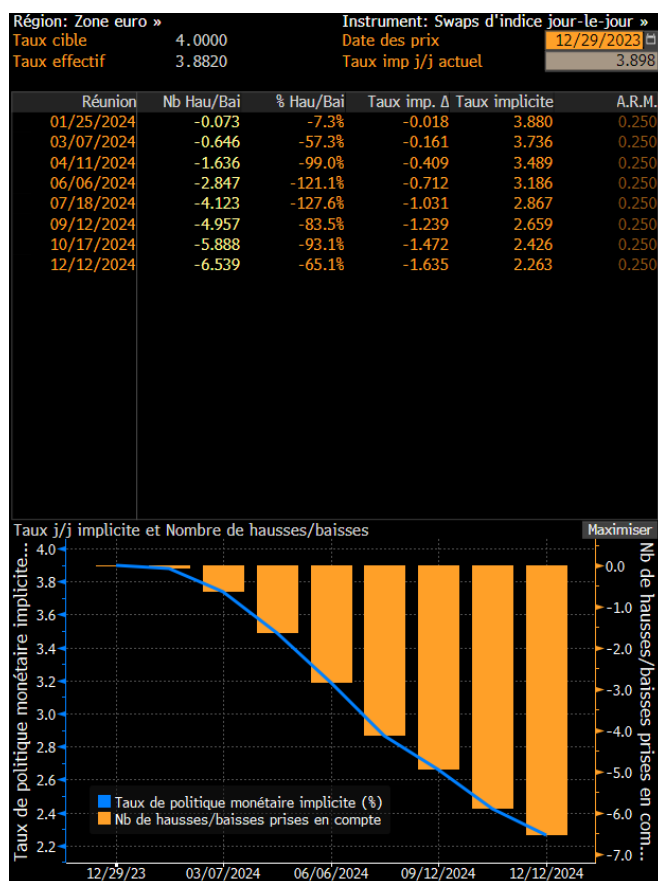


Anticipation des mouvements de taux directeurs américains

Tout comme pour la situation aux États-Unis, la zone euro a également enregistré une baisse significative et plus rapide que prévu de l'inflation. En décembre, l'inflation de base en Europe a été enregistrée à 3.4%. Ces ralentissements, qualifiés de « remarquables » par Isabel Schnabel, ont conduit plusieurs membres de la Banque Centrale Européenne (BCE) à souligner la nécessité de maintenir les taux directeurs à un niveau élevé pendant une période suffisante. L'objectif est de contribuer efficacement à ramener l'inflation vers l'objectif de 2% fixé par la banque.



Evolution des taux directeurs européens



Anticipation des mouvements de taux directeurs européens

Globalement, l'économie mondiale en 2023 montre des signes de ralentissement mais sans susciter d'alarme majeure. Aux États-Unis, le PIB a enregistré une croissance encourageante, passant de 1.9% à 2.5%. Cependant, les indicateurs manufacturiers révèlent un ralentissement, avec un PMI diminuant de 49.4 à 47.9. Le secteur des services, bien qu'ayant connu une baisse en décembre à 50.6, maintient sa dynamique d'expansion.

Le marché du travail américain continue de montrer des signes positifs, avec un taux de chômage en baisse et un ralentissement des pressions salariales. La consommation des ménages reste stable malgré une légère baisse de leur perception de la situation économique depuis l'été dernier. La confiance des consommateurs a augmenté en décembre, atteignant 69.4, bien au-delà des attentes, grâce à la diminution de l'inflation.

Ces facteurs suggèrent un atterrissage en douceur pour l'économie américaine voire un non-atterrissage (no landing). Pour l'économie américaine des sources de stress sont tout de même apparues au sujet du déficit public et du niveau de dette, poussant Fitch à abaisser la note à long terme des États-Unis de "AAA" à "AA+" ; avec une perspective 'Stable'.

En Europe, la situation est moins positive. Les indices PMI de la zone euro indiquent un affaiblissement dans les secteurs manufacturiers et des services. Bien que l'emploi ait montré une forte résilience, il y a eu un ralentissement au troisième trimestre. Néanmoins, l'indice de sentiment économique de la Commission Européenne a légèrement progressé en novembre, en partie grâce à l'amélioration de la confiance des consommateurs. Ces derniers semblent moins préoccupés par l'inflation, mais plus anxieux quant à l'avenir du marché du travail. Malgré une stabilité du taux de chômage dans la zone euro, les attentes des entreprises en matière d'emploi sont en baisse, atteignant leur plus bas niveau depuis le printemps 2021.

En Asie, l'économie chinoise était scrutée par les investisseurs mondiaux, attendant une forte reprise post 0-Covid en Chine. Pourtant celle-ci rencontre des difficultés à rebondir, comme l'indiquent les indices récents. Pour la troisième fois consécutive, l'activité manufacturière a connu une contraction, principalement due à une baisse de la demande, tant sur le plan domestique qu'international. Le secteur des services, quant à lui, montre des signes de stagnation, avec un indice ISM pour les mois de novembre et décembre se maintenant à 49.3, en dessous du seuil de 50 (signifiant une contraction de l'activité). Cette tendance indique un ralentissement notable de l'activité des services en fin d'année, un secteur qui avait pourtant été un moteur clé de la croissance chinoise de janvier à septembre.

Avec ces signes de fragilité économique, la Chine a difficilement réussi à atteindre son objectif de croissance de 5.2% pour 2023, légèrement au-dessus de l'objectif fixé à 5%. Ce taux représente le rythme de croissance le plus faible en 30 ans, à l'exception des périodes impactées par la Covid-19. Le gouvernement chinois a affirmé sa volonté de continuer à soutenir la croissance et l'emploi, avec des injections massives de liquidités par la Banque Centrale Chinoise, notamment via des prêts à un an.

Après deux années difficiles et face à des perspectives économiques plus faibles, aggravées par la crise du secteur immobilier, l'agence de notation Moody's a revu sa perspective sur les notes de crédit du gouvernement chinois, passant de stable à négative, sans pour autant modifier sa note d'émetteur de long terme (A1).

Le secteur immobilier (35% du PIB de manière directe et indirecte) reste un point faible majeur pour l'économie chinoise. Le géant immobilier Evergrande, par exemple, a déclaré faillite aux États-Unis en août 2023. Étant donné l'importance de ce secteur dans l'économie chinoise, le pays devra surmonter ce choc pour se remettre sur le chemin de la croissance.

Point sur les marchés en 2023.

L'année financière a connu des changements de cap importants entre craintes de taux élevés pour plus longtemps, stress sur les banques régionales américaines, et risque de récession. Pour autant l'année s'est terminée sur une note globalement positive, tant sur les marchés obligataires que sur les marchés actions.

Le marché obligataire, après une année 2022 difficile, a affiché de solides performances en 2023. Par exemple, l'indice obligataire souverain de la zone euro FTSE Euro MTS Global a enregistré une hausse de 7%, un retour notable par rapport à sa baisse de -18% en 2022. Dans le domaine des obligations d'entreprises, tant dans les segments Investment Grade que High Yield, les performances ont été positives. Le iBoxx IG EU a ainsi progressé de près de 9%, tandis que le rendement du iBoxx HY EU s'est approché des +12%, aidé par un fort rallye de fin d'année (détente rapide des taux et compression des spreads de crédit).

Du côté des marchés d'actions, malgré un contexte économique difficile marqué par une politique monétaire restrictive, des tensions géopolitiques et une crise bancaire, l'année a marqué de belles performances. Le S&P 500 aux États-Unis a clôturé avec une performance de +24.23%, tandis que l'Eurostoxx 50 a fini l'année avec une hausse de +19.19%. Le secteur technologique a été particulièrement performant. Le NASDAQ a ainsi enregistré une hausse de +55.13%, principalement grâce aux "7 magnifiques" (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla). L'indice équipondéré Bloomberg Magnificent 7 a bondi de +107.01% sur l'année.

Les secteurs les plus performants ont été les secteurs de croissance (technologie, communications, et consommation discrétionnaire) tandis que les moins performants ont été les utilities, l'énergie et la consommation de base.

En France, le CAC 40 a également bien performé, terminant l'année avec une hausse de 16.52%. Les GRANOLAS (plus grosses valeurs européennes) ont également tiré le marché à l'image des Mag 7 aux États-Unis.

En Asie, le marché chinois (notamment le Hang Seng) a connu une quatrième année consécutive de baisse avec une performance de -10.46%, tandis que le Japon a enregistré sa meilleure performance en dix ans avec un Nikkei à +31.01%, soutenu en partie par la dépréciation de sa monnaie.



Evolution sur l'année 2023 de l'indice IBOXX IG EU, IBOXX HY EU, FTSE EURO MTS GLOBAL, IBOXX EURO CORP 1-3Y et IBOXX EURO CORP 3-5Y



Evolution sur l'année 2023 du S&P500, de l'EURO STOXX 50, du Hang Seng, du Nikkei 225, du MSCI World et du Nasdaq 100



Evolution sur l'année 2023 du CAC40 et de l'indice MSCI Consumer Discretionary France



Evolution sur l'année 2023 du S&P500, du Nasdaq 100, du MSCI World et de l'indice Bloomberg Magnificent 7

L'année 2023, a été dominée par les performances exceptionnelles des "7 magnifiques", reflétant une forte orientation vers les valeurs technologiques et vers les sociétés les plus importantes en bourse. Cette tendance souligne une perspective à long terme très optimiste pour le secteur de la technologie, en particulier grâce au développement rapide de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les actifs obligataires, après avoir été quelque peu négligés, ont regagné en popularité au sein des portefeuilles d'investissement au cours de l'année. Cette renaissance des obligations représente une opportunité intéressante à moyen terme. Leur intégration dans les stratégies d'investissement offre aux investisseurs la possibilité de bénéficier de taux fixes élevés sur une période prolongée. Ce renouveau des actifs obligataires illustre l'évolution constante des stratégies d'investissement et la recherche d'un équilibre entre croissance et sécurité dans un contexte de marché en mutation.

2) Politique des OPCVM

• **Nos actes de gestion**

Carlton Select Invest est un OPCVM diversifié qui a un objectif de performance annuel de 5% net de frais sur un horizon minimum de 36 mois pour la part I, un objectif de rendement de 3.80% annuel net de frais sur la part R, un objectif de rendement annuel de 5.70% sur la part A et un objectif de rendement annuel de 5.90% sur la part S, en tirant profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs.

Le processus de gestion combine une approche d'allocation d'actifs, de sélection d'OPC et d'investissements en titres vifs.

Le portefeuille peut être investi en OPC jusqu'à 100% de l'actif net, en titres de créances libellés en euro présentant un rating investment grade jusqu'à 40% de l'actif net et en actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens jusqu'à 20% de l'actif net. L'utilisation de dérivés, en stratégies directionnelles ou de couverture, est également autorisée via des futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises. Les dérivés intégrés sur les titres obligataires avec les possibilités de remboursements anticipés (call/put) sont également autorisés.

Mouvements sur l'année et décisions de gestion :

CSI est resté fidèle à son ADN de gestion active avec 68 opérations en 2023 (hors futures) pour profiter de la croissance des marchés actions et de l'opportunité historique sur le marché obligataire. Le fonds a également ajusté le delta action tout au long de l'année en couvrant/découvrant le portefeuille action via contrats futures sur des indices de pays développés.

Le fonds termine l'année proche de son objectif de performance annuelle de 5% et a mis l'accent sur la génération d'alpha via la poche action et la capture des opportunités obligataires qui sont désormais considérées comme des moteurs de performance pour les années à venir. L'approche est restée concentrée sur la génération de fortes performances à long terme tout en délivrant des rendements élevés à moyen terme.

CSI a démarré l'année avec une exposition action modérée et a profité de la hausse des marchés en janvier pour alléger des positions en forte plus-values. La gestion s'est séparée temporairement de certaines actions en direct qui avaient connu un rebond, telles que LVMH, Hermès, BNP Paribas et Stellantis.

L'exposition action passe de 31.57% à 11.37% de début à fin janvier.

Le cash provenant des gains réalisés est mis à disposition pour profiter du contexte de taux élevé : la gestion a rentré une obligation Apicil 11/25 à taux fixe élevé et avec un taux coupon de 5.25%.

Les mouvements de marché ont été mis à profit pour vendre une obligation CA AutoBank avant l'échéance et réallouer le cash sur la poche action, en particulier sur le secteur défensif de la santé (américaine et européenne).

Suite à un épisode de stress majeur en mars sur le secteur bancaire, la gestion a pris position en deux fois sur la BNP qui a subi une forte baisse (que nous estimions temporaire, infondée, et due à une contagion du stress de la situation des banques régionales US vers l'Europe). Le fonds a rapidement généré une plus-value de +8% sur ce trade et a coupé sa position sur le secteur bancaire.

Suite à la déception chinoise, l'équipe de gestion a décidé de rester en très grande partie exposée aux marchés développés et de couper ses positions en Chine.

Le fonds s'est séparé de sa ligne indiciaire sur le MSCI China et de l'ETF Lyxor EM Asia. Le fonds avait également investi sur un fonds externe Carmignac China New Economy et a coupé rapidement après la souscription, dans un contexte de flux vendeurs en Chine. Le fonds étant largement investi sur le secteur de la consommation discrétionnaire en Chine et la reprise chinoise étant trop faible nous avons décidé de supprimer notre exposition au fonds et de réallouer le capital sur les zones développées.

Côté US, le constat a été fait que seules les mégacap attiraient les flux dans un contexte encore incertain quant à l'activité économique. Dans ce cadre la gestion a sorti la position sur le US Dividend Aristocrats (ETF investissant dans des sociétés américaines à forts dividendes) et a réalisé le désinvestissement de l'ETF cybersécurité. Le fonds Robeco Smart Energy a également été retiré de CSI alors que la thématique attractive de l'année était l'intelligence artificielle plutôt que les énergies renouvelables.

La gestion privilégie une exposition action avec un biais croissance, partant du principe que la value souffre des tensions sur l'activité économique, et de la perte d'intérêt de leurs hauts dividendes face au nouvel attrait du marché obligataire.

L'exposition action s'est stabilisée entre 18 et 25% sur de fin avril à mi-juillet.

Suite aux premières baisses du secteur du luxe l'équipe de gestion a décidé de rentrer en portefeuille du LVMH et Hermès. Ces opérations ont été lissées tout le long du 2nd semestre en plusieurs fois (cinq fois LVMH et deux fois Hermès).

Pour augmenter l'exposition action jusqu'à 30% de l'actif net, le fonds a arbitré entre du MSCI Suisse et l'ETF sur la santé européenne. Le secteur de la santé européenne a été supprimé du fonds avec un gain de +6.5%. La santé américaine a également été enlevée du fonds sans gain ni perte.

Suite au retard historique du S&P 500 Equal Weight, la gestion a souhaité reprendre temporairement position, anticipant un rebond de la globalité du marché sur l'été 2023, tout en restant uniquement exposé à des large cap. Nous l'avons réalisé en deux fois tout au long de l'été. Les petites et moyennes capitalisations ont été exclues du fonds depuis 2 ans, en ligne avec notre scénario macroéconomique.

Toujours dans une optique de long terme, le fonds a modifié son positionnement en bâtissant une exposition action composée de valeurs en direct de qualité et d'une diversification géographique, sectorielle et thématique via ETFs.

Le fonds a accentué son positionnement sur Air Liquide à un prix de 154.10 euros dans le cadre du positionnement axé sur le long terme du fonds.

En milieu d'année lorsque les taux se sont fortement tendus et les spreads écartés, la gestion a allongé la duration du portefeuille en sécurisant sur de l'Investment Grade des taux fixes élevés sur plusieurs années. Ce fut le cas lors de l'acquisition en mai de la BFCM 11/27.

Toujours sur la partie obligataire le fonds a arbitré des positions protectrices assez courtes en faveur de titres plus longs et sensibles, afin de sécuriser à taux fixe des taux élevés, qui permettront à CSI de générer de fortes performances sur les années à venir. Ce fut le cas avec la vente de Citigroup 05/2024 en faveur de la BFCM 11/2027 qui a un meilleur rating (A+/A-) et un taux fixe plus élevé.

Après être rentré sur le fonds Muzinich EnhancedYield, la gestion en est sortie un mois plus tard, déçue du positionnement de l'OPC qui nous semblait trop passif face à l'opportunité historique qu'offrait le marché obligataire.

Vers la fin de l'été l'équipe de gestion a continué de saisir chaque opportunité obligataire pour augmenter le poids de cette poche et sa duration. Nous avons par exemple réalisé l'achat d'obligations Leasys 02/2026 sur des niveaux historiquement attractifs. Ces investissements ont été rendus en partie possibles grâce à des tombées de coupon et remboursements tels que la Tikehau 08/23.

La gestion a également renforcé la position sur la Apicil 11/2025, moins liquide mais plus rémunératrice que ses pairs, dans une optique de buy and hold et a vendu la BFCM 09/25, que nous trouvions trop chère.

Nous avons également vendu une obligation Goldman Sachs 08/24 pour financer partiellement nos achats d'Apicil et pour une nouvelle obligation à maturité >2026: Banco Santander 04/26.

Toujours dans la même optique, chaque tension de taux au 3^{ème} trimestre a été mise à profit d'arbitrages de positions à maturité courte vers du plus long, à l'image du switch Crédit Mutuel 05/24 en faveur de Crédit Agricole 2027.

Des ventes de Wells Fargo 05/25 pour investir sur une BFCM 06/29 ont aussi été réalisées pour allonger la duration.

Le fonds s'est approché de près de sa limite maximale autorisée de 40% d'obligataire en direct et a continué d'accroître sa surpondération obligataire mi-septembre en s'exposant à un ETF Investment Grade corporate européen à échéance 2028. Cet investissement a été réalisé en trois fois afin de lisser les points d'entrée, pour représenter environ 7.5% du fonds en fin d'année.

En fin octobre, moment précédent le fort rallye obligataire de fin d'année, la gestion a décidé de surpondérer de manière plus marquée la poche obligataire et d'augmenter fortement sa sensibilité afin de profiter le plus possible d'une future détente des taux, qui devait arriver rapidement selon notre analyse macroéconomique, et qui s'est véritablement réalisée quelques jours après la mise en place de cette stratégie de moyen terme.

Nous avons donc vendu la RCI Banque 11/24, trop courte et ayant une qualité de signature trop basse, pour un switch avec la BFCM 03/27. Nous avons également vendu la BNP Paribas 11/24 pour de la Crédit Agricole 11/27, plus longue et rémunératrice.

La gestion a également investi sur de l'obligataire corporate Investment Grade américain au pic des taux de l'année 2023 via un ETF.

Notre volonté de profiter de l'opportunité unique de taux aussi élevés (et temporaires) nous a orienté vers l'achat d'un ETF investissant sur de l'obligataire souverain américain à plus de 20 ans. Cette décision d'investissement reflète notre capacité à prendre un risque 'taux' tout en éliminant tout risque 'crédit'. Ce positionnement obligataire a été extrêmement favorable au fonds en fin d'année et laisse présager d'excellentes perspectives pour les années à venir.

Finalement, afin de combler l'exposition obligataire, des NEU CP A3/P3 sur 3 mois ont été ajoutés, apportant du rendement (>4.60%) et de la stabilité au fonds.

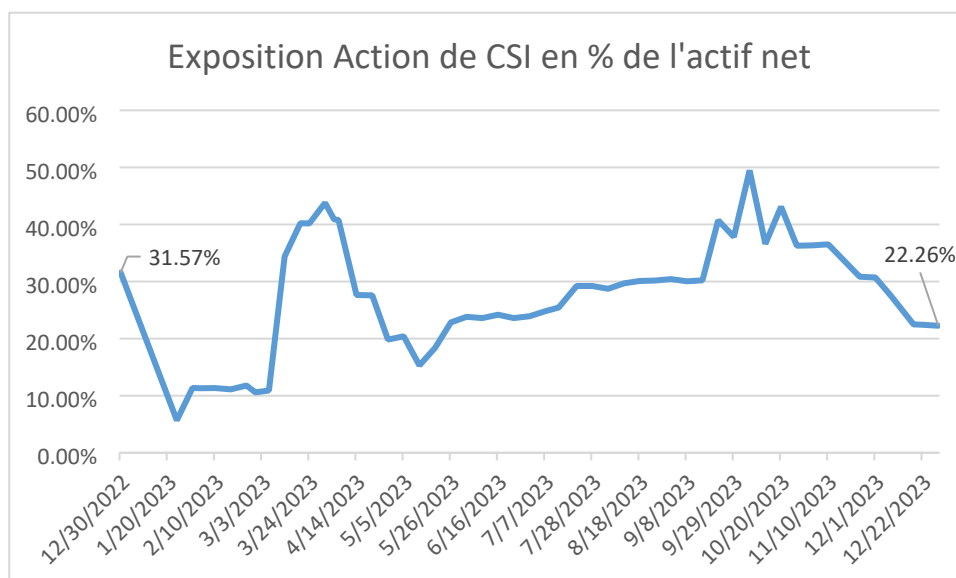
A fin 2023, le fonds s'est repositionné sur du MSCI World et a coupé son exposition au S&P500 Equal Weight, admettant que le marché continue de favoriser les '7 Magnifiques' (les mégacap technologiques qui dominent les indices pondérés par la capitalisation boursière de leurs composants).

Également avant le rallye de fin d'année, la gestion a décidé de couper ses positions sur la Suisse pour favoriser le MSCI World qui a été temporairement allégé (passant de 9% à 4% du fonds) sur les derniers jours de l'année afin de sécuriser une partie des plus-values réalisées sur les dernières semaines.

Le fonds termine donc l'année avec une exposition action temporairement réduite à 22.26% et a su démontrer sa capacité en 2023 à générer de la performance, profiter des opportunités de marché pour sécuriser des taux élevés dans les années à venir, et protéger nos investisseurs des segments de marché à risque. Aucun investissement n'a été réalisé sur du High Yield au cours de l'année.

Au niveau obligataire, le fonds clôture l'année avec une poche obligataire représentant 66.97% de l'actif net. Cette poche globale a une sensibilité de 2.80 et un taux embarqué de 4.03% et sera un moteur de performance pour les années à venir.

Exposition action de CSI



La performance et les frais du portefeuille

Il affiche une performance positive de 4.86% pour la part A, de 4.13% pour la Part I, de 5.06% pour la part S et de 3.71% sur la Part R.

La volatilité historique du portefeuille, calculée sur un pas hebdomadaire sur 52 semaines, était de 4.48% en fin d'année.

L'actif net du portefeuille est passé de 16.7M€ au 30/12/2022 à 17.4 M€ au 29/12/2023.

Les frais courants (réellement prélevés) sur l'année 2023 ont été de 1.34% pour la part I, 0.64% pour la part A, 1.74% pour la part R et 0.44% pour la part S.

Le portefeuille a prélevé des frais de surperformances au titre de frais de gestion variables acquis à hauteur de 0% pour les parts I, A et R.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
PALATINE MONET CT I	5 215 091,89	5 689 047,43
PALATINE INSTITUTIONS	4 692 010,74	3 688 644,17
XTRACKERS SP 500 EQUAL WEIGHT UCITS ETF 2C EUR HEDGED	1 376 627,71	1 302 978,18
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF C	1 441 811,27	869 039,03
CM CIC MONEPLUS IC	592 703,90	1 195 883,51
Carmignac China New Economy F EUR Acc	997 619,90	751 795,60
CARLTON SELECT WORLD Parts A	864 052,64	870 387,20
SYNG FINA NV ZCP 07-12-23	846 655,71	847 794,97
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	921 275,75	598 714,50
BNP PARIBAS	598 446,00	892 454,92

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

SELECTION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Carlton Sélection exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote.

En 2023, Carlton Sélection n'a pas exercé de droits de vote.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La politique de la SGP en matière de critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) n'a pas varié en 2023, à savoir que la SGP ne tient pas compte de ces critères directement dans sa politique d'investissement. Cette décision est expliquée par la nature même du portefeuille qui investit principalement dans des OPC d'autres sociétés de gestion qui prennent en compte l'analyse ESG.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure / SFDR »)

Le fonds est catégorisé en fonds dit « article 6 », il n'a pas pour objectif un investissement durable et ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales comme prévu par les articles 8 et 9 du Règlement SFDR, et les investissements ne prennent pas en compte formellement les critères de l'UE pour des activités économiques écologiquement durables.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour ce fonds par la Société de Gestion. Les risques de perte de valeur des investissements du fonds en raison d'événements environnementaux, sociaux ou de gouvernances sont jugés non significatifs.

Transparence des produits sur la prise en compte des principales incidences négatives (art. 7)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, car compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour ce fonds par la société de gestion.

INVESTISSEMENT DANS LES OPC GERES PAR CARLTON SELECTION

Au cours de l'exercice, le portefeuille a investi dans un OPC géré par Carlton Sélection : CALIPSO A PART I (FR0014007T36). Au 29/12/2023, le portefeuille en détient 2 520 parts.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode mise en place et appliquée par Carlton Sélection est celle de l'engagement pour le calcul du risque global. Au 29/12/2023 le risque global du portefeuille était de 0,00%.

Le levier s'élevait à 98,59% selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'article L.533-22 § I du Code monétaire et financier prévoit désormais l'obligation pour les sociétés de gestion de portefeuille de mettre en place une Politique d'engagement actionnarial en rendant public la manière dont elles intègrent l'engagement des actionnaires dans leur stratégie d'investissement, et de produire un Compte rendu annuel, disponible sur demande.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la directive européenne « MIF » (Marché d'Instruments Financiers), entrée en vigueur le 1er novembre 2007, Carlton Sélection a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur simple demande écrite :

Adresse postale : Carlton Sélection 25 Rue Montbazon 33000 Bordeaux

Email : relations-investisseurs@carltonselection.fr

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

La politique de rémunération mise en place au sein de Carlton Sélection est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de portefeuille d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération de Carlton Sélection ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les portefeuilles gérés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération de Carlton Sélection revue chaque année. Selon le principe de proportionnalité, Carlton Sélection a fait le choix de ne pas avoir de Comité de Rémunération. Montant des rémunérations versées par Carlton Sélection sur l'exercice 2023 :

Le montant total des salaires versés au personnel de Carlton Sélection en 2023 s'élève à 198 788,38 €.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice 2023, la répartition est la suivante :

- les dirigeants et gérants financiers : 154 460,27€
- back/middle office : 37 032,01€
- Autre : 7 296,10 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CARLTON SELECTION SAS
25, rue Montbazon
33000 Bordeaux

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

CARLTON SELECT INVEST

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

CARLTON SELECTION

25, rue Montbazon

33000 BORDEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARLTON SELECT INVEST relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 179 Cours du Médoc, CS 30008, 33070 Bordeaux Cedex
Téléphone: +33 (0)5 57 10 08 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 6 août 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 448 039,11	15 994 811,44
Actions et valeurs assimilées	2 886 240,88	2 590 710,15
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 886 240,88	2 590 710,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	6 560 283,29	6 566 660,30
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 560 283,29	6 566 660,30
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	237 737,47	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	237 737,47	
Titres de créances négociables	237 737,47	
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	7 763 777,47	6 623 094,83
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 323 375,89	6 623 094,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens	440 401,58	
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		214 346,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		214 346,16
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		427 900,42
Opérations de change à terme de devises		
Autres		427 900,42
COMPTES FINANCIERS	33 155,02	538 038,70
Liquidités	33 155,02	538 038,70
TOTAL DE L'ACTIF	17 481 194,13	16 960 750,56

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 639 782,40	17 653 442,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-254 729,63	-913 960,63
Résultat de l'exercice (a,b)	83 143,54	-6 221,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	17 468 196,31	16 733 260,66
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		214 346,15
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		214 346,15
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		214 346,15
Autres opérations		
DETTES	12 997,82	13 143,75
Opérations de change à terme de devises		
Autres	12 997,82	13 143,75
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	17 481 194,13	16 960 750,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 0123		2 329 380,00
SP 500 MINI 0323		542 656,36
DAX 30 IND FU 0323		699 400,00
NQ USA NASDAQ 0323		1 858 988,05
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 362,48	3 072,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	38 679,10	36 877,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	192 371,50	136 522,00
Produits sur titres de créances	590,17	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		-511,93
TOTAL (1)	242 003,25	175 960,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	146,61	1 305,04
Autres charges financières		
TOTAL (2)	146,61	1 305,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	241 856,64	174 655,16
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 732,24	192 263,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	83 124,40	-17 607,86
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	19,14	11 386,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	83 143,54	-6 221,06

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture (Bid) communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010897033 - Part CARLTON SELECT INVEST Part R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0013421948 - Part CARLTON SELECT INVEST Part S : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

FR0010876870 - Part CARLTON SELECT INVEST Part I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013351228 - Part CARLTON SELECT INVEST Part A : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Dont frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocat) : 0,5% TTC (Taux Maximum)

Commission de surperformance

Part I : 20% de la surperformance au-delà de 5%

Part A : 20% de la surperformance au-delà de 5,70%

Part R : 20% de la surperformance au-delà de 4,60%

Part S : Néant

Dès lors que la performance de chacune des parts du fonds dépasse celle de son objectif de performance annuel net de frais, calculée depuis le 31 décembre de l'année précédente, une provision de 20% de cette surperformance est constituée. En cas de réduction de cette surperformance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% de cette réduction sur les dotations constituées depuis le début de l'année. Cette provision est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CARLTON SELECT INVEST A	Capitalisation	Capitalisation
Part CARLTON SELECT INVEST I	Capitalisation	Capitalisation
Part CARLTON SELECT INVEST R	Capitalisation	Capitalisation
Part CARLTON SELECT INVEST S	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	16 733 260,66	35 002 121,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 910,46	2 365 881,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 400,23	-18 791 145,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	551 463,79	477 165,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-670 417,20	-1 497 522,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	330 183,21	735 666,20
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-433 347,05	-845 738,81
Frais de transactions	-18 632,42	-20 408,82
Différences de change	-38 018,34	73 349,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	887 902,88	-704 508,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	477 104,22	-410 798,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	410 798,66	-293 709,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	43 166,15	-43 990,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-43 166,15
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	43 166,15	-824,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	83 124,40	-17 607,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	17 468 196,31	16 733 260,66

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 560 283,29	37,56
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	6 560 283,29	37,56
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP)	237 737,47	1,36
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	237 737,47	1,36
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	6 560 283,29	37,56						
Titres de créances	237 737,47	1,36						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							33 155,02	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			655 918,25	3,75	3 613 613,20	20,69	1 922 229,97	11,00	368 521,87	2,11
Titres de créances	237 737,47	1,36								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	33 155,02	0,19								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	440 401,58	2,52						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	12 220,85	0,07						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	12 997,82
TOTAL DES DETTES		12 997,82
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-12 997,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CARLTON SELECT INVEST A		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,0000	
Part CARLTON SELECT INVEST I		
Parts souscrites durant l'exercice	5,9489	5 910,46
Parts rachetées durant l'exercice	-6,5534	-6 400,23
Solde net des souscriptions/rachats	-0,6045	-489,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 015,6605	
Part CARLTON SELECT INVEST R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40,5000	
Part CARLTON SELECT INVEST S		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	755,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CARLTON SELECT INVEST A Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CARLTON SELECT INVEST I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CARLTON SELECT INVEST R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CARLTON SELECT INVEST S Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part CARLTON SELECT INVEST A Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 26 230,28 0,50
Part CARLTON SELECT INVEST I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 129 511,76 1,20
Part CARLTON SELECT INVEST R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 612,06 1,60
Part CARLTON SELECT INVEST S Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 2 378,14 0,30

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 572 542,00
	FR0014007T36	CALIPSO A PART I	2 572 542,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 572 542,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	83 143,54	-6 221,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	83 143,54	-6 221,06

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	49 027,70	21 283,24
Total	49 027,70	21 283,24

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	25 183,11	-32 114,82
Total	25 183,11	-32 114,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-64,06	-183,71
Total	-64,06	-183,71

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	8 996,79	4 794,23
Total	8 996,79	4 794,23

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-254 729,63	-913 960,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-254 729,63	-913 960,63

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-79 163,90	-283 040,54
Total	-79 163,90	-283 040,54

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-163 028,24	-586 356,98
Total	-163 028,24	-586 356,98

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-577,98	-1 875,17
Total	-577,98	-1 875,17

	29/12/2023	30/12/2022
Part CARLTON SELECT INVEST S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11 959,51	-42 687,94
Total	-11 959,51	-42 687,94

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	33 868 175,04	34 655 114,93	35 002 121,13	16 733 260,66	17 468 196,31
Part CARLTON SELECT INVEST A en EUR					
Actif net	10 853 123,89	10 371 414,77	12 660 020,21	5 191 273,10	5 443 354,08
Nombre de titres	105,9800	96,5798	112,3861	50,0000	50,0000
Valeur liquidative unitaire	102 407,28	107 386,99	112 647,56	103 825,46	108 867,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-208,94	2 056,71	8 170,91	-5 660,81	-1 583,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-206,99	1,52	-130,93	425,66	980,55
Part CARLTON SELECT INVEST I en EUR					
Actif net	21 682 645,09	23 263 464,03	21 493 554,03	10 720 273,25	11 162 021,45
Nombre de titres	22 131,7429	22 794,1851	20 215,6142	11 016,2650	11 015,6605
Valeur liquidative unitaire	979,70	1 020,58	1 063,21	973,13	1 013,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,04	19,42	77,51	-53,22	-14,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,68	-6,27	-8,49	-2,91	2,28
Part CARLTON SELECT INVEST R en EUR					
Actif net				38 060,70	39 473,45
Nombre de titres				40,5000	40,5000
Valeur liquidative unitaire				939,77	974,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-46,30	-14,27
Capitalisation unitaire sur résultat				-4,53	-1,58

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part CARLTON SELECT INVEST S en EUR					
Actif net	1 332 406,06	1 020 236,13	848 546,89	783 653,61	823 347,33
Nombre de titres	1 311,0000	955,0000	755,0000	755,0000	755,0000
Valeur liquidative unitaire	1 016,32	1 068,31	1 123,90	1 037,95	1 090,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	16,37	10,99	81,69	-56,54	-15,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,59	2,43	1,96	6,34	11,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 200	739 704,00	4,23
DASSAULT SYST.	EUR	15 665	692 941,28	3,97
HERMES INTERNATIONAL	EUR	337	646 635,60	3,70
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 100	806 960,00	4,62
TOTAL FRANCE			2 886 240,88	16,52
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 886 240,88	16,52
TOTAL Actions et valeurs assimilées			2 886 240,88	16,52
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	400 000	388 905,86	2,23
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	500 000	508 720,30	2,91
TOTAL ESPAGNE			897 626,16	5,14
FRANCE				
APIC PREV 5.25% 17-11-25	EUR	1 400 000	1 410 292,52	8,07
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 19-11-27	EUR	500 000	449 799,22	2,58
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	400 000	372 138,22	2,13
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.875% 18-06-29	EUR	400 000	368 521,87	2,11
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 2.625% 31-03-27	EUR	200 000	198 155,70	1,14
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	300 000	291 583,89	1,67
BPCE 3.85% 25-06-26	EUR	400 000	399 514,22	2,29
CA 1.6% 21-12-27 EMTN	EUR	435 000	400 171,00	2,29
CA 1.75% 24-10-27 EMTN	EUR	540 000	501 965,83	2,87
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	368 000	364 334,36	2,08
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	400 000	392 925,42	2,25
TOTAL FRANCE			5 149 402,25	29,48
PAYS-BAS				
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	550 000	513 254,88	2,94
TOTAL PAYS-BAS			513 254,88	2,94
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			6 560 283,29	37,56
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			6 560 283,29	37,56
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
ACCI FINA FILI ZCP 13-03-24	EUR	240 000	237 737,47	1,36
TOTAL ESPAGNE			237 737,47	1,36
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			237 737,47	1,36
TOTAL Titres de créances			237 737,47	1,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CALIPSO A PART I	EUR	2 520	2 572 542,00	14,72
CM CIC MONEPLUS IC	EUR	1	608 587,00	3,48
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	476	1 252 905,78	7,18
TOTAL FRANCE			4 434 034,78	25,38
IRLANDE				
iShares iBonds Dec 2028 Term EUR Corp UCITS ETF EUR Acc	EUR	236 820	1 246 478,39	7,14
ISHARES USD CORP BND EUR-H D	EUR	163 800	640 294,20	3,66
TOTAL IRLANDE			1 886 772,59	10,80
LUXEMBOURG				
ALQUITY SICAV-ALQUITY ASIA FUND-Y CAP	EUR	3 245	324 824,50	1,86
AMUNDI MSCI WORLD UCITS ETF C	EUR	1 510	677 744,02	3,88
TOTAL LUXEMBOURG			1 002 568,52	5,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 323 375,89	41,92
Autres organismes non européens				
ETATS-UNIS				
ISHARES TRUST BARCLAYS 20+	USD	4 920	440 401,58	2,52
TOTAL ETATS-UNIS			440 401,58	2,52
TOTAL Autres organismes non européens			440 401,58	2,52
TOTAL Organismes de placement collectif			7 763 777,47	44,44
Dettes			-12 997,82	-0,07
Comptes financiers			33 155,02	0,19
Actif net			17 468 196,31	100,00

Part CARLTON SELECT INVEST R	EUR	40,5000	974,65
Part CARLTON SELECT INVEST S	EUR	755,0000	1 090,52
Part CARLTON SELECT INVEST I	EUR	11 015,6605	1 013,28
Part CARLTON SELECT INVEST A	EUR	50,0000	108 867,08

7. ANNEXE(S)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARLTON SELECT INVEST (ci-après le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par Carlton Sélection

CODE ISIN : Part R - FR0010897033 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA ou directement en titres vifs.

Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 3.80% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 3,80% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Le processus de gestion du portefeuille du Fonds combine une double approche :

- L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.
- La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une constance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif étant entendu que l'investissement en FIA est limité à 30% sous réserve du respect des 4 conditions définies à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Titres en direct libellés en euro (obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. A l'acquisition, pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's) ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...). Si la notation interne de Carlton Sélection passait à un niveau inférieur à 10/20, le titre devrait alors être cédé ;
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif, l'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.
- Titres intégrant des dérivés : Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable ») à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans une optique d'exposition.
- Dérivés : en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net. En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autre que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.
- L'exposition globale aux devises (autres que l'euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

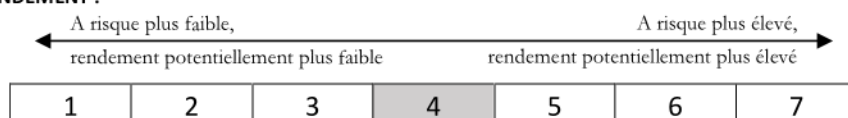
Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11 heures 30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 4 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

▪ **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser.

Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

▪ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

▪ **Risque de Contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,20% TTC maximum
Frais de sortie	2,20% TTC maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1.74%

*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre

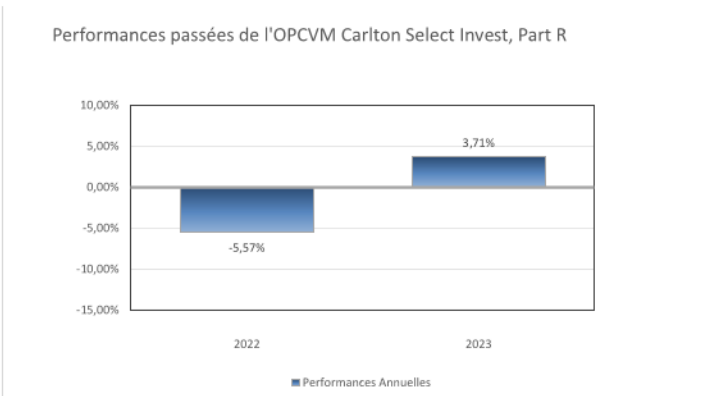
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance sera égale à 20% TTC au-delà de 4.60%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPCVM, disponibles sur le site www.carltonselection.fr

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSES :

depuis le démarrage au 22/02/2022



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le Fonds.

Le Fonds a été créé en 2010.

Les performances passées ont été évaluées en euros.

Reprise du Fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazon - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxées selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.



Ce fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/03/2024.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARLTON SELECT INVEST (ci-après le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par Carlton Sélection

CODE ISIN : Part A – FR0013351228 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA ou directement en titres vifs.

Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5,70% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5.70% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Le processus de gestion du portefeuille du Fonds combine une double approche :

5. L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.
6. La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif étant entendu que l'investissement en FIA est limité à 30% sous réserve du respect des 4 conditions définies à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Titres en direct libellés en euro (obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. A l'acquisition, pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's) ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...). Si la notation interne de Carlton Sélection passait à un niveau inférieur à 10/20, le titre devrait alors être cédé ;
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif, l'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.
- Titres intégrant des dérivés : Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable ») à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans une optique d'exposition.
- Dérivés : en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net. En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autre que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.
- L'exposition globale aux devises (autres que l'euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

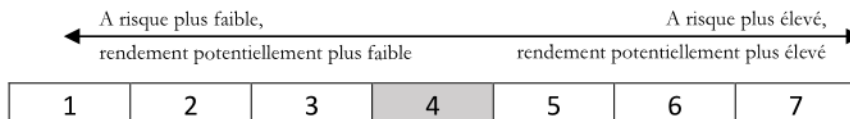
Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11h30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 4 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,0% TTC maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,64% TTC*

*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

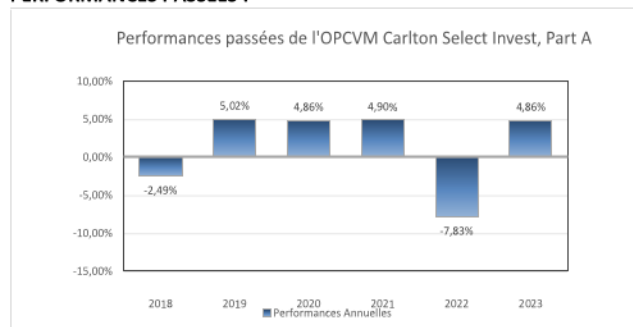
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance sera égale à 20% TTC au-delà de 5,70%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPCVM, disponibles sur le site www.carltonselection.fr

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSES :



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le Fonds. Le Fonds a été créé en 2010. Les performances passées ont été évaluées en euros. Reprise du Fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dépositaire : CACEIS BANK

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazon, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazon - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/03/2024.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CARLTON SELECT INVEST (ci-après le « Fonds »)

Ce Fonds est géré par Carlton Sélection

CODE ISIN : Part S – FR0013421948 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion du Fonds combine l'utilisation de différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, gestion alternative) à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA ou directement en titres vifs.

Sur un horizon minimum de placement de 36 mois, le Fonds a pour objectif de tirer profit de l'évolution de toutes les classes d'actifs grâce à un ajustement de l'allocation respective de chacune de ces classes d'actifs au sein du portefeuille. Ainsi, un objectif de performance annuel de 5,90% nets de frais pourra constituer un élément d'appréciation de la performance du Fonds. La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 5,90% annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Compte tenu de la nature même de la stratégie de gestion qui implique des modifications d'allocation aux différentes classes d'actifs potentiellement significatives dans le temps, le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

Le processus de gestion du portefeuille du Fonds combine une double approche :

7. L'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion, est décidée de façon collégiale au sein d'un comité de gestion mensuel qui s'appuie sur une analyse de l'environnement économique et financier. Elle évolue donc dans le temps.
8. La sélection des OPCVM et/ou des FIA est faite dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux qui est basé sur une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement défini par l'allocation d'actifs préalablement décidée :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance et de risque) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

CARLTON SELECT INVEST vise une performance à moyen terme par une allocation discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, taux, devises) et zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Japon, pays émergents). L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marché, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le Fonds CARLTON SELECT INVEST pourra investir dans des :

- OPCVM et/ou FIA et/ou ETF de droit français ou ouverts à une clientèle non professionnelle de droit étranger, sur toutes les classes d'actifs de 40% à 100% de son actif étant entendu que l'investissement en FIA est limité à 30% sous réserve du respect des 4 conditions définies à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC pourront être gérés par Carlton Sélection ;
- Dans des OPCVM et/ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle autorisés à la commercialisation en France exposés aux pays émergents dans la limite de 40% de l'actif net du fonds ;
- Titres en direct libellés en euro (obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif; la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts est comprise entre -4 et +6. Les titres sélectionnés par Carlton Sélection ne s'appuieront pas exclusivement sur les notations émises par les agences de notations. A l'acquisition, pour être éligibles, les émetteurs devront répondre à une double condition : être noté au minimum BBB- par une des trois principales agences de notation (Standard and Poor's, Fitch, Moody's) ; être noté au minimum 10/20 par la société de gestion. La société de gestion procède à une analyse crédit en interne qui s'appuie sur des critères qualitatifs (positionnement concurrentiel...) et quantitatifs (profitabilité, structure de la dette, qualité des actifs,...). Si la notation interne de Carlton Sélection passait à un niveau inférieur à 10/20, le titre devrait alors être cédé ;
- Actions de sociétés de grande ou moyenne capitalisation figurant dans les grands indices européens (SBF120, DJ STOXX 600 EUROPE, FOOTsie) et américains (Russell 2000, S&P500, Nasdaq Composite, Dow Jones), sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, leurs publications de résultats et/ou leur positionnement sectoriel, jusqu'à 20% de son actif, l'exposition cumulée aux marchés d'actions sera limitée à 60% du portefeuille.
- Titres intégrant des dérivés : Les obligations avec options de remboursement anticipé : le gérant peut avoir recours à ces obligations (« callable », « puttable ») à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans une optique d'exposition.
- Dérivés : en couverture, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions et/ou devises dans la limite de 100% de l'actif net. En directionnel, le Fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers en recourant aux futures et options sur les marchés de taux et/ou crédit et/ou actions dans la limite de 40% de l'actif net du portefeuille et 20% sur les marchés de devises (autre que l'euro), et ce dans le respect de l'objectif du Fonds.
- L'exposition globale aux devises (autres que l'euro) n'excèdera pas 20% de l'actif du Fonds.
- L'exposition globale n'excèdera pas 100%.

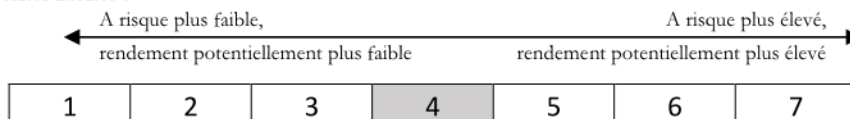
Le Fonds affectera les résultats par capitalisation des revenus.

Les demandes de souscriptions et de rachats se font sur une base quotidienne et sont centralisées chez le dépositaire (CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert 75013 Paris), le jour d'établissement J de la valeur liquidative avant 11h30, qui sera calculée en J+1. Le règlement des souscriptions et des rachats se fait trois jours ouvrés suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée à ce Fonds demeure inchangée. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le Fonds se situe au niveau 4 de l'indicateur en raison de sa gestion discrétionnaire et de sa stratégie d'exposition à des produits de taux, à des actions et des devises mises en place de façon discrétionnaire via les instruments financiers à terme sur lesquels il est investi.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Une partie du portefeuille peut être investie en OPCVM et/ou FIA détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et / ou dans des titres en directs (Obligations et TCN) jusqu'à 40% de son actif. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la notation des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser.
Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Néanmoins, les instruments négociés à terme le seront sur des marchés réglementés, pour lequel il existe une chambre de compensation et des mécanismes de dépôt de garantie et d'appel de marge qui permettent de réduire considérablement ce risque. Par ailleurs, le Fonds peut également être exposé au risque de contrepartie d'un intermédiaire (dépositaire, conservateur, brokers) auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,44% TTC*

*Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre

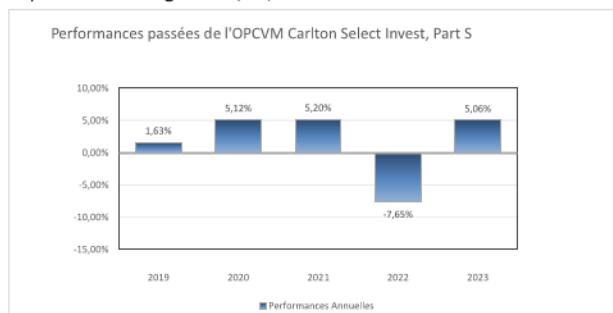
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 10 du prospectus de cet OPCVM, disponibles sur le site www.carltonselection.fr

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSES :

depuis le démarrage au 24/06/2019



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
 Les performances tiennent compte des frais courants prélevés par le Fonds.
 Le Fonds a été créé en 2010.
 Les performances passées ont été évaluées en euros.
 Reprise du Fonds par Carlton Sélection et modification de la stratégie : 9 juillet 2012

INFORMATIONS PRATIQUES :

Dépositaire : **CACEIS Bank**

Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles, en langue française (sous forme de copie papier ou support durable), auprès de : Carlton Sélection 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts sont disponibles auprès de Carlton Sélection, 25 rue Montbazou, 33 000 Bordeaux, 05 56 23 17 17, site internet www.carltonselection.fr

La responsabilité de Carlton Sélection ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la Société de gestion : Carlton Sélection - 25 rue Montbazou - 33000 Bordeaux - Tél. : 05.56.23.17.17 - email : backoffice@carltonselection.fr

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Carlton Sélection est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/03/2024.